

Le ministère du Bien-être social de chaque province assure l'administration provinciale des services de bien-être. Plusieurs ministères provinciaux du Bien-être ont créé des bureaux régionaux à des fins administratives de même que pour fournir des services consultatifs aux municipalités.

A la suite de l'extension du partage fédéral des frais engagés aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, les ministères provinciaux du Bien-être social portent une attention accrue à l'amélioration des normes d'administration et à la mise sur pied de services de réadaptation ou autres destinés à diminuer ou à prévenir la dépendance. De plus, la disponibilité d'une aide fédérale, en vertu du programme des subventions nationales au bien-être, en vue de la formation du personnel, de bourses et de projets de recherche et de démonstration a permis aux provinces de renforcer leurs services de bien-être social.

Les vieillards et les invalides reçoivent des soins en établissement, sous l'égide des gouvernements provinciaux ou municipaux ou d'organismes bénévoles. Certaines provinces versent des subventions d'établissement aux municipalités, aux organismes bénévoles ou aux sociétés à dividendes limités en vue de la construction de logements à loyers modiques pour les personnes âgées.

Les services de bien-être de l'enfance, y compris la protection, les soins en foyers nourriciers et les services d'adoption, sont dispensés par l'autorité provinciale et, dans quelques provinces, par les sociétés d'aide à l'enfance. On met un accent particulier sur les services préventifs pour les enfants dans leur propre foyer. Seuls les grands centres disposent de garderies de jour pour les enfants dont les mères travaillent. Ce sont généralement des établissements bénévoles, sauf en Ontario où on compte également des garderies de jour parrainées par la municipalité et recevant des subventions provinciales.

Un certain nombre d'organismes bénévoles contribuent également au bien-être de la localité, y compris le bien-être des familles et des enfants et de catégories de personnes ayant des besoins spéciaux comme, par exemple, les vieillards, les immigrants récemment arrivés, les jeunes et les prisonniers libérés. Dans les villes, des organismes de bien-être familial ou des organismes s'occupant de bien-être familial et de protection de l'enfance dispensent, par exemple, des services sociaux personnels aux familles qui ont besoin d'orientation sur les problèmes que posent les relations conjugales et les relations entre parents et enfants et quant à l'établissement du budget familial. De nombreux organismes sont en train de mettre sur pied des services d'orientation et de loisirs à l'intention des personnes âgées ou à la retraite; des organismes de l'enfance et de l'adolescence disposant de programmes de loisirs ou de formation du caractère offrent des initiatives de participation de groupe dans les domaines de l'éducation physique, du campisme, de l'acquisition de talents pratiques spéciaux et d'autres initiatives saines. Les conseils du bien-être et les conseils d'urbanisme participent à la planification et à la coordination de services locaux de bien-être social.

L'aptitude physique et les loisirs sont favorisés grâce à la Loi fédérale de 1961 sur la santé et le sport amateur, aux termes de laquelle des subventions sont affectées aux organismes d'envergure nationale afin d'appuyer les aspects nationaux et internationaux du programme, de même qu'aux provinces afin de mettre sur pied et d'étendre les initiatives communautaires.